ASILE: UN EMPLÂTRE SUR UNE JAMBE DE BOIS!

par Jacques Nicolet, conseiller national, président de l'UDC Vaud

Soumise au peuple le 5 juin prochain, la révision de la loi sur l'asile a notamment pour but de restructurer le système actuel et d'accélérer les procédures d'asile en Suisse.

Une base chiffrée erronée et une interprétation orientée des chiffres.

La révision de la loi sur l'asile se base sur 24'000 demandes d'asile par an, alors qu'en 2015 la Suisse avait enregistré près de 40'000 demandes. Cette réforme part de l'hypothèse que 40% des requérants sont des cas "Dublin" et pourront être renvoyés, mais la réalité est différente puisque seuls 2'461 des cas "Dublin" enregistrés en 2015 ont effectivement été renvoyés (soit 14%), les 15'000 autres cas ayant été répartis dans les cantons.

Bien qu'il soit difficile de quantifier le flux migratoire pour ces prochains mois, il est prévisible, au regard de la situation en Europe, que nous enregistrions une nouvelle augmentation des demandes d'asile en Suisse.

La Confédération interprète les chiffres à sa guise, puisqu'elle évoque une baisse des demandes d'asile en Suisse de l'ordre de 45% sur le premier trimestre 2016 par rapport au dernier trimestre 2015, en omettant de préciser que la comparaison entre le premier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016, fait apparaître une augmentation des demandes d'asile de l'ordre de 85% (4'489 en 2015 contre 8'315 en 2016).

Les chiffres articulés autour de cette révision sur l'asile sont donc à considérer avec une grande prudence car ils peuvent évoluer en quelques mois.

Appliquer avec rigueur la loi actuelle, plutôt que d'offrir des avocats gratuits.

Alors que c'est en premier lieu l'application du renvoi des cas traités qu'il faudrait améliorer, cette réforme vise une accélération de la procédure de traitement des dossiers avec notamment, l'octroi d'un avocat gratuit pour chaque cas. Hormis le simple fait du principe d'équité, cette démarche incitative va rendre notre pays encore plus attractif...

Des atteintes aux droits à la propriété ainsi qu'à l'autonomie des communes et des cantons.

Cette révision de la loi permettrait à la Confédération d'exproprier des particuliers, des cantons ou des communes pour permettre la construction de nouveaux centres d'asile. Bien que la Confédération prétende que cette mesure ne pourrait être activée que dans des cas extrêmes, c'est une atteinte aux droits fondamentaux qui seront encore bafoués.

Régler les problèmes par la loi actuelle plutôt que d'en générer de nouveaux.

Finalement, la modification de la loi sur l'asile va générer de nouveaux problèmes et va augmenter l'attractivité migratoire de notre pays au détriment de notre tradition humanitaire vis à vis des vrais demandeurs d'asile dont la vie et l'intégrité physique sont réellement menacées.

Elle offre des passe-droits à la Confédération sur le dos des propriétaires privés, des cantons et des communes.

Un vote responsable.

Voter **NON** le 5 juin prochain à la modification de la loi sur l'asile, c'est inciter la Confédération à appliquer avec rigueur la loi actuelle et préserver notre tradition humanitaire afin que notre pays reste une terre d'accueil sans devenir une terre de complaisance et d'abus.

Votez massivement NON le 5 juin prochain à cette modification inutile de la loi sur l'asile.